

Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2023

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien, BEGOT Jean-François, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand

Absents excusés :

Pouvoir :

Nombre de Conseillers en exercice15

Nombre de Conseillers présents15

Nombre de Conseillers votants15

QUORUM : 8

Secrétaire de séance : Odile DEGRES

Procès-verbal publié le : 22 septembre 2023

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2023
- Habitat partagé : présentation de l'étude de faisabilité par l'association Le Terrier
- Questembert communauté : présentation du rapport d'activité de l'année 2022
- Rénovation du Court de tennis : choix de l'entreprise
- Médecine préventive : convention avec le Centre de Gestion du Morbihan
- Déploiement de la fibre optique
- Vente d'une partie de la parcelle ZP281

- Informations diverses

- Agenda

La séance a débuté à 20h00

2023-09-01- Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2023

Le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2023 est validé à l'unanimité des membres votants.

Habitat partagé : présentation de l'étude de faisabilité par l'association Le Terrier

L'association le Terrier fait une présentation de l'étude de faisabilité pour le projet d'habitat partagé commandée par le conseil municipal.

Présentation association le Terrier :

Raison d'être	Un projet de maison partagée et accompagnée pour personnes retraitées autonomes et/ou fragilisées désirant vivre dans un lieu ouvert convivial et solidaire. Une maison aux logements économiquement accessibles dans le partage et le respect de chaque individu.
Mission	Créer un lieu de vie convivial et familial, qui permet le partage d'espaces de vie, tout en respectant l'intimité de chacun. Une maison ouverte sur le bourg pour mieux vieillir ensemble!
Valeurs	Partage Ancrage Territorial Liberté Respect de soi et des autres Solidarité

La philosophie du projet :

Le projet répond à des enjeux sociétaux :

- Dynamiser les centres bourgs
- Réhabiliter de vieux bâtis
- Lutter contre la précarité des seniors
- Solidarité de proximité
- Autonomie et maintien à domicile
- Liberté de choix de son lieu de vie
- Projet social et solidaire au cœur d'une commune

Définition et objectif du projet de la maison partagée :

Motivés par une cause commune, les habitants y vivent en proximité et partagent des espaces multiples et des services impliquant l'intervention d'accompagnants professionnels du champ social ou médico-social.

C'est cette cause commune qui anime les partenaires pour monter et faire vivre cet habitat, et qui anime les habitants pour y vivre.

Constitué d'un logement partagé ou de plusieurs logements regroupés avec des espaces communs, adaptés aux besoins des habitants, dans un ensemble à taille humaine et situé au cœur de la cité, avec un souci d'accessibilité financière. Ces derniers sont libres de faire appel aux services dont ils ont besoin : accompagnement à domicile, soins infirmiers... Il est possible de mutualiser une partie de ses allocations pour l'aide individuel.

Suite à deux réunions de travail en lien avec les habitants, élus et l'équipe de travail, le projet de maison devra répondre aux différents critères suivants :



La constitution de l'équipe de travail est la suivante :



Le programme :

6 à 8 espaces privés. Une volonté d'un projet à taille humaine avec une ambiance familiale :

- Prévu pour un foyer (1 à 2 personnes théoriquement)
- Espace salon avec Kitchenette
- Salle de bain et wc privatif
- Chambre
- Placard
- Certains espaces du jardin peuvent être envisagés à usage privatif

Du commun réservé au Terrier et à ses visites personnelles :

- Une ou plusieurs chambres d'ami.e.s avec salle de bain et wc
- Espace cuisine, salle à manger et cellier
- Espace « calme » pour lire, regarder un film ensemble
- Buanderie et fil à linge
- Terrasse
- Potager et jardin fleuri
- Des espaces de stockage
- Abri de jardin
- Espace de bricolage

Du commun qui pourrait être ouvert au public :

- Espace d'activités et atelier
- Des espaces extérieurs avec jeux d'enfants
- La possibilité d'un accès au potager et jardin fleuri au public

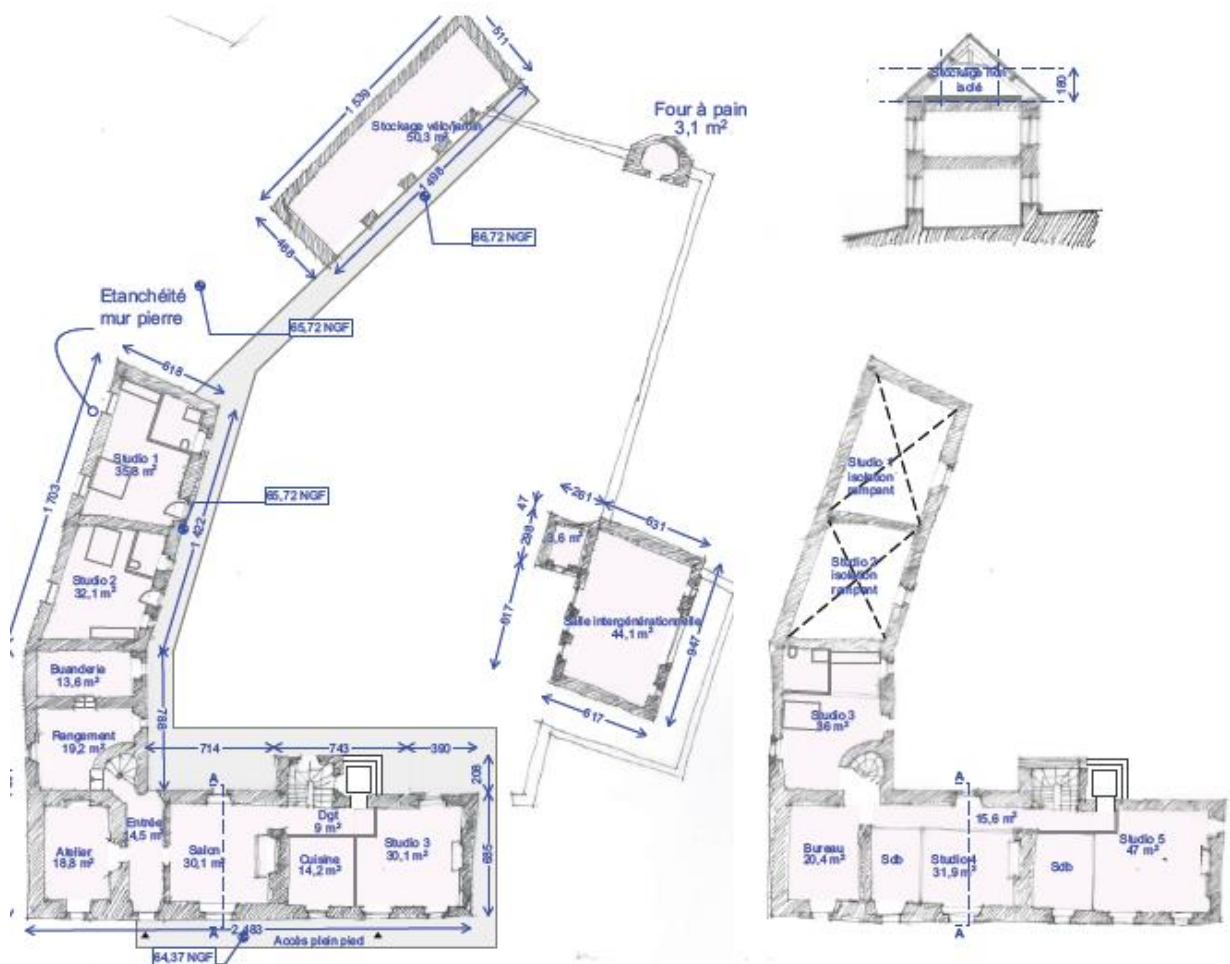
L'implantation des deux scénarios dans le bourg :



Scénario n°1 : rénovation du presbytère :

Quelques travaux sont à prévoir sur les éléments de structures pour pouvoir supporter une habitation :

- Des problématiques de remontées capillaires et d'humidité fragilisant certains murs et pièces de bois
- Charpente : sous dimensionnement de certaines pièces, désorganisation de la charpente (notamment à la jonction des axes de faîtage)
- Plancher : déformation et poids important des planchers (tomette, quenouille, plafond plâtre...)
- Maçonnerie : présences de fissures, joints lessivés, fragilité en partie basse due à l'humidité.



			SP
RDC	Bâtiment 1	Cuisine	14 m ²
		Salon	30 m ²
		Entrée	15 m ²
		Atelier	19 m ²
		Rangement	19 m ²
		Buanderie	14 m ²
		Studio 1	36 m ²
		Studio 2	32 m ²
		Studio 3	30 m ²
		Dgt	9 m ²
Total RDC		217 m ²	
Bâtiment 2	Stockage vélo/jardin	50 m ²	
Bâtiment 3	Four à pain	3 m ²	
Bâtiment 4	Salle intergénérationnelle	48 m ²	
R+1	Bâtiment 1	Bureau	20 m ²
		Ciculation	16 m ²
		Studio 4	36 m ²
		Studio 5	32 m ²
		Studio 6	47 m ²
		Total R+1	151 m ²
Combles	Bâtiment 1	Combles/stockage	91 m ²
TOTAL			560 m ²
TOTAL (sans annexes)			368 m ²

L'estimation du coût de la rénovation :

TRAVAUX DE RENOVATION ANCIEN PRESBYTERE TERRAIN AA 63 ET AA 78		Montant travaux € TTC (TVA 10%)
INSTALLATION DE CHANTIER COMMUNE		Entre 13 000 € et 15 000 €
VRD - RESEAUX		Entre 51 000 € et 56 000 €
DEMOLITION - MACONNERIE		Entre 208 000 € et 230 000 €
CHARPENTE - COUVERTURE		Entre 56 000 € et 62 000 €
MENUISERIES EXTERIEURES BOIS		Entre 104 000 € et 115 000 €
TERRE CHANVRE - ENDUIT CHAUX ET TERRE		Entre 353 000 € et 390 000 €
CLOISONS SECHES - ISOLATION		Entre 95 000 € et 106 000 €
MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT		Entre 146 000 € et 161 000 €
ELECTRICITE		Entre 46 000 € et 51 000 €
VENTILATION SIMPLE FLUX		Entre 13 000 € et 15 000 €
CHAPE - SOL TERRE CUITE - SOL CAOUTCHOUC - FAIENCE		Entre 55 000 € et 61 000 €
PLOMBERIE SANITAIRE - PRODUCTION EAU CHAUDE		Entre 38 000 € et 43 000 €
CHAUFFAGE PAR CHAUDIERE BOIS PELLETS		Entre 82 000 € et 90 000 €
PEINTURE		Entre 35 000 € et 38 000 €
AMENAGEMENT EXTERIEUR		Entre 15 000 € et 17 000 €
DIVERS : Compte prorata - Gestion déchets - Aléas		Entre 157 000 € et 173 000 €
TRAVAUX DE RENOVATION DU PRESBYTERE EN MAISON PARTAGEE		Entre 1 467 000 € et 1 621 000 €

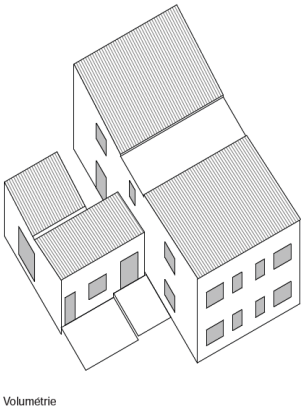
NOTE

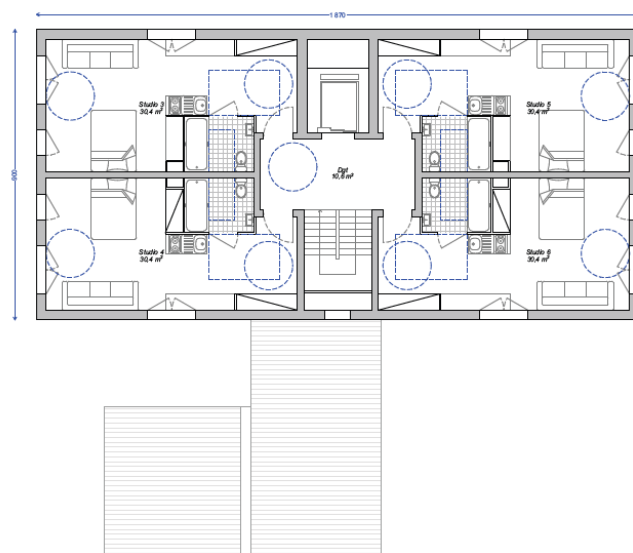
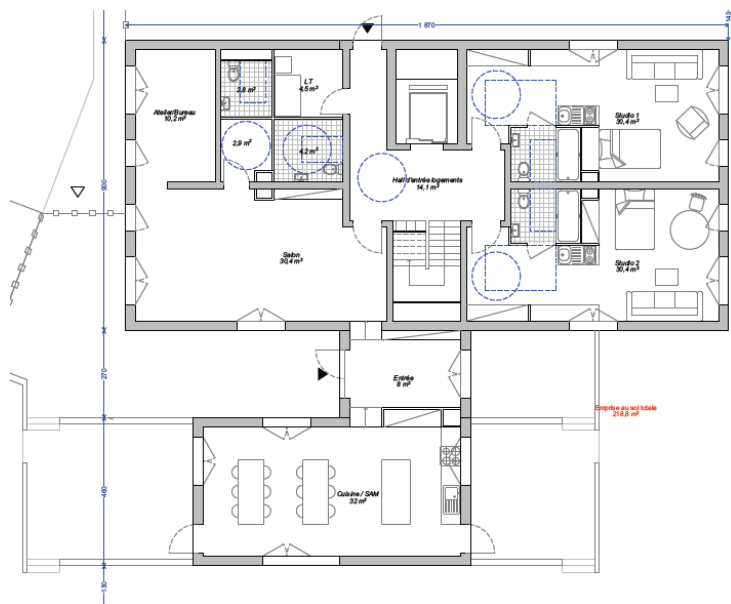
- 1/ ENVELOPPE BUDGETAIRE NE COMPRENANT PAS : LES HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE, LE COUT DES ETUDES COMPLEMENTAIRES (DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB), LES EVENTUELS TRAVAUX DE DESAMIANTAG, LE COUT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ET LE MOBILIER PROPRE AU RESIDENT
- 2/ APPLICATION TVA REDUITE A 10% - TVA 5,50% A CONFIRMER (SI TVA 20% ---> +140 000 € DE TAXE)
- 3/ SHAB = 409m² soit 3 587 € TTC / m² HORS AMENAGEMENT EXTERIEUR ET AGENCEMENT
- 4/ VARIANTE : PLANCHER BOIS NEUF DU R+1 (VOLUME BATIMENT SUD) = + 8 500 € TTC

Scénarios n°2 : nouvelle construction

C'est le terrain au Nord de la parcelle communale qui a été choisi pour les raisons suivantes :

- Terrain avec une forte pente. Le lieu choisi est le plus adapté pour prévoir des habitations.
- Arbres à conserver
- Lieu éloigné des jardins des maisons voisines





Site 2 / Nouvelle construction		
		SP
RDC	Atelier/Bureau	10 m ²
	sanitaires	10 m ²
	LT	5 m ²
	Hall d'entrée	14 m ²
	Studio 1	30 m ²
	Studio 2	30 m ²
	Salon	30 m ²
	Entrée	8 m ²
	Cuisine/SAM	32 m ²
	Total RDC	170 m ²
R+1	Studio 3	30 m ²
	Studio 4	30 m ²
	Studio 5	30 m ²
	Studio 6	30 m ²
	Dgt	11 m ²
	Total R+1	132 m ²
TOTAL		302 m ²

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON PARTAGEE - RUE DE LA FORGE TERRAIN ZP 291		Montant travaux € TTC (TVA 20%)
INSTALLATION DE CHANTIER COMMUNE		Entre 22 000 € et 24 000 €
VRD - RESEAUX		Entre 62 000 € et 69 000 €
GROS ŒUVRE		Entre 83 000 € et 91 000 €
CHARPENTE - MUR OSSATURE BOIS		Entre 157 000 € et 173 000 €
MEMBRANE ETANCHEITE - ZINGUERIE		Entre 43 000 € et 48 000 €
MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM BOIS		Entre 76 000 € et 84 000 €
TERRE CHANVRE - ENDUIT CHAUX ET TERRE		Entre 190 000 € et 212 000 €
CLOISONS SECHES - ISOLATION		Entre 180 000 € et 200 000 €
MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT		Entre 118 000 € et 131 000 €
ELECTRICITE		Entre 48 000 € et 52 000 €
VENTILATION DOUBLE FLUX		Entre 28 000 € et 32 000 €
PLOMBERIE SANITAIRE - PRODUCTION EAU CHAUDE		Entre 58 000 € et 64 000 €
CHAUFFAGE PAR POMPE A CHALEUR		Entre 51 000 € et 56 000 €
CHAPE - SOL TERRE CUITE - SOL CAOUTCHOUC - FAIENCE		Entre 49 000 € et 53 000 €
PEINTURE		Entre 22 000 € et 24 000 €
AMENAGEMENT EXTERIEUR		Entre 53 000 € et 59 000 €
ASCENSEUR		Entre 44 000 € et 49 000 €
DIVERS : Compte prorata - Gestion déchets - Aléas		Entre 158 000 € et 174 000 €
MONTANT TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON PARTAGEE NEUVE <u>AVEC OUVRAGES TERRE</u> (€ TTC)		Entre 1 442 000 € et 1 595 000 €

NOTE
1/ ENVELOPPE BUDGETAIRE NE COMPRENANT PAS : LES HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE, LE COUT DES ETUDES COMPLEMENTAIRES (ETUDE DE SOL, ETUDE THERMIQUE RE202), LE COUT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ET LE MOBILIER PROPRE AU RESIDENT
2/ APPLICATION TVA A 20%
3/ SHAB = 325m² soit 4 326 € TTC / m² HORS AMENAGEMENT EXTERIEUR ET AGENCEMENT

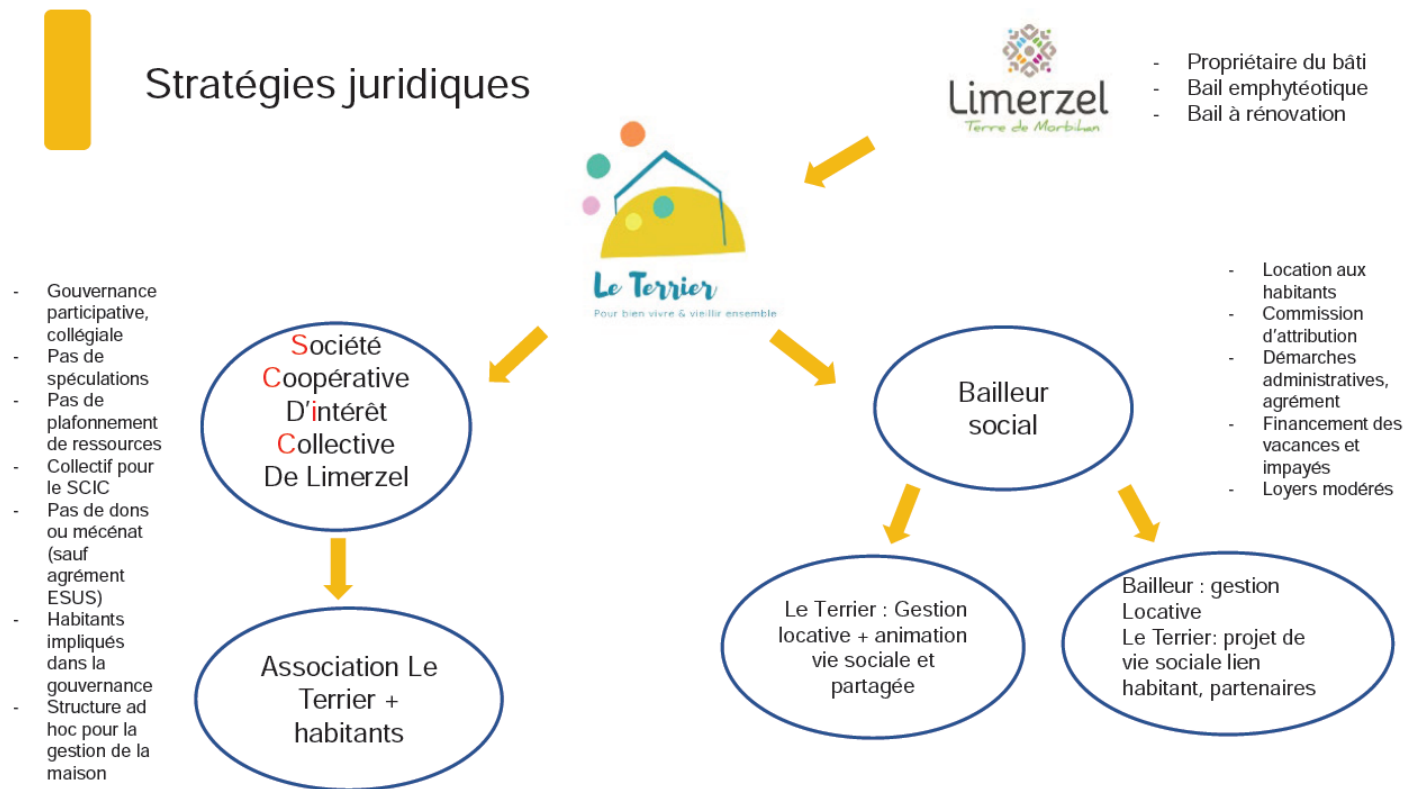
MONTANT TRAVAUX DANS LE CAS D'UNE CONSTRUCTION D'UNE MAISON PARTAGEE NEUVE AVEC <u>MATERIAUX TRADITIONNELS BIOSOURCES</u> (€ TTC)	Entre 1 202 000 € et 1 329 000 €
--	---

Les perspectives financières pour la rénovation :

MONTAGE IMMOBILIER						
DEPENSES						
Besoins Maison limerzel	TOTAUX	2023	2024	2025	2026	
Faisabilité	25 448 €	25 448 €				
Honoraires d'études Conception travaux	271 015 €	40 652 €	176 160 €	54 203 €		
aménagements	100 000 €				100 000 €	
Sous-total		91 548 €	176 160 €	1 570 614 €	100 000 €	
Total besoin financier					1 938 321 €	

RECETTES		
Subventions		
Total sub		617 713 €
PRETS		
prêt à taux 0%	France active	700 000,00 €
Prêt PLS ?		620 609 €
TOTAL RECETTE		1 938 321 €

Les stratégies juridiques : plusieurs scénarios se dessinent de la façon suivante :



Les membres du conseil ne sont pas appelés à délibérer. Cependant, une décision devra être prise dans un délai « raisonnable » afin de s'engager ou non dans le projet. Cet engagement de la commune est nécessaire pour continuer le travail avec les différentes institutions.

2023-09-02 - Questembert communauté : présentation du rapport d'activité de l'année 2022

Conformément à la législation, Questembert communauté doit présenter un rapport annuel d'activités aux différents conseils municipaux de son territoire.

Monsieur le Maire ainsi que les adjoints présentent le rapport d'activité 2022 de Questembert communauté, qui sera tenu à la disposition du public.

Monsieur le Maire rappelle que Questembert communauté est dotée de moyens humains, matériels et financiers :

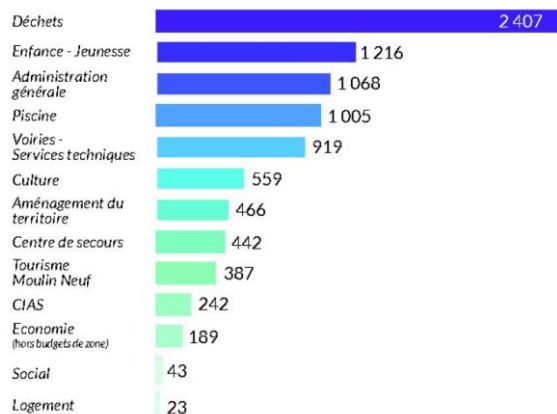
- 81 agents travaillent dans les services de Questembert communauté dont un apprenti et 2 agents en remplacement d'agents titulaires.
- 52 agents sont présents au CIAS.

Les moyens financiers :

D'où vient l'argent :

- De la fiscalité à hauteur de 5 835 000€
- Des dotations et subventions à hauteur de 3 807 000€

Où va l'argent :



Les principaux investissements 2022 sont les suivants :

- Très haut débit (contributions Megalis Bretagne, programme de raccordements) – 505 000,00€.
- Travaux parcs d'activités – 481 000,00€
- Aménagement du territoire-économie (PVD, RLPI, PLUi, schéma directeur cyclable, plateforme bois...) – 303 000,00€
- Déchets (achats de bacs d'ordures ménagères, composteurs, travaux déchèterie, fourgon) – 133 000,00€
- Piscine Beau Soleil (équipements techniques, matériels, informatiques...) – 61 000,00€
- Culture (logiciel réseau des médiathèques, fonds de concours communal, mobilier Asphodèle...) – 47 000,00€
- Tourisme (travaux d'installation stations vélos, étude bathymétrie étang du Moulin Neuf, acquisition de parcelles pour les boucles de randonnées...) – 40 000,00€
- CIAS (informatique, téléphonie, mobilier, équipement pour les séjours ACM, matériel pédagogique...) - 29 000,00€
- Administration générale (équipement informatique, mobilier...) – 21 000,00€

Budget principal

Opérations réelles :

Dépenses de fonctionnement : 9 965 000€

Recettes de fonctionnement : 10 332 000€

Dépenses d'investissement : 1 829 000€

Recettes d'investissement : 1 676 000€

Aménagement et le cadre de vie :

La transition écologique et mobilités :

- Sensibilisation (concours d'éloquence, cafés citoyens, interventions scolaires et grand public)
- Agriculture (échange avec les agriculteurs, création d'un groupe de travail agriculture de conservation des sols, QC lauréate de AAP Acte)
- Performance énergétique (conseil en énergie, aides directes de QC)
- Soutien à la production d'énergies renouvelables (plateforme bois, centrales solaires de l'Epine et de l'école beau soleil)
- Randonnée
- Comité de partenaires mobilités
- Schéma cyclable
- Vélos à assistance électrique
- Navette estivale

Aménagement du territoire et logement :

- Le PLUi valant SCOT avec une première modification
- Aménagement du territoire
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Réseaux de communication
- Petites villes de demain

Développement économique, agriculture et insertion professionnelle

- Opérations foncières / immobilières réalisées
- Projets d'investissement en parc d'activités
 - Inventaire des zones d'activités économiques
 - Quartier de la gare
 - Zones d'activités de l'ardoise et de Lanvaux
 - ZAC de la Haie
 - Révision des prix de cession en parcs et zones d'activités
- Soutien au monde économique
 - Aide aux jeunes agriculteurs
 - Pass commerce et artisanat
 - Partenariats (BGE, Initiative Vannes)
 - Insertion (étude de faisabilité nouveau bâtiment Envol56)

Le tourisme :

L'activité touristique est une compétence de Questembert communauté déléguée à Rochefort en Terre Tourisme.

Les déchets :

Monsieur Eric Lucas présente le bilan du service déchets : En 2022, le fichier d'utilisateurs comportait 12 599 inscrits soit une hausse de 2.5% par rapport à 2021. Dans les prochaines années, une augmentation de la redevance sera nécessaire.

CIAS :

Madame Sylvie Gain présente la nouvelle entité. Le CIAS de Questembert communauté a vu le jour en janvier 2022. Présidé par le Président de Questembert communauté, le conseil d'administration du CIAS est composé de 14 élus communautaires et de 14 représentants issus de la société civile.

Le Relai petite enfance à deux missions principales :

- Accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant et l'emploi d'un professionnel de l'accueil individuel
- Accompagner les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques professionnelles et pour leur employabilité.

Le Lieux d'Accueil Enfants Parents : ce service est gratuit et s'adresse aux familles d'enfants âgés de 0 à 6 ans. Ce sont des lieux de socialisation et d'éveil qui accueillent de manière libre et sans inscription des jeunes enfants accompagnés d'un adulte.

Les parentillages : ce nouveau service est un lieu-ressource de soutien à la parentalité, destiné à tous les parents accompagnés ou non de leur(s) enfant(s) de 0 à 25 ans.

Le centre social Maison Pop' et le Centre social Eveil

L'espace France services : l'espace France services permet à chaque habitant du territoire d'accéder, dans un seul et même lieu, aux principaux organismes de services publics selon leur domaine de compétences : santé, famille, retraite, droit, logement, impôts, accompagnement au numérique...

Toutes les démarches administratives (numériques ou papier) du quotidien peuvent être réalisées sur place.

La piscine Beau Soleil :

En 2022, 57 740 entrées ont été enregistrées contre 39 983 entrées en 2021.

La Culture :

Questembert communauté anime sa politique culturelle :

- Autour de deux équipements communautaires :
 - o Le centre culturel l'Asphodèle (spectacles vivants) 1 585 spectateurs sur 15 spectacles.
 - o Le centre culturel les Digitales (espace d'exposition et de création)
- Autour de la compétence mise en réseau des médiathèques
- Autour de la conception et coordination d'événements culturels de dimension communautaire favorisant l'attractivité du territoire : le festival Festi mômes, le festival en réseau Prom'nous nous, le salon du livre jeunesse de Questembert et en 2022, la création d'un nouveau festival La Petite Tournée
- Le soutien au cinéma Iris

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

D'ADOPTER le rapport annuel – exercice 2022 de Questembert communauté,

DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2023-09-03 - Rénovation du Court de tennis : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente les trois propositions reçues de deux sociétés pour la rénovation du court de tennis situé proche du stade municipal de Brespan :

Société Sol concept : gazon synthétique loisirs : 27 426.20€ HT (soit 32 911.44€ TTC)

Société Sol concept : gazon synthétique pro : 28 713.60€ HT (soit 34 456.32€ TTC)

Société ST Group : 53 405€ HT (soit 64 086€ TTC)

Vu l'avis de la commission bâtiment en date du 2 septembre

Vu l'avis du bureau municipal en date du 23 août 2023,

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

DE CHOISIR l'entreprise Sol concept (gazon synthétique pro) pour la rénovation du court de tennis de Brespan ;

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Commentaires :

Monsieur le Maire répond aux différentes interrogations de la commission bâtiment et équipements communaux à savoir :

Pousse de l'herbe sur le terrain : En principe, sur ce genre de revêtement, l'herbe ne poussera pas dès lors qu'il y a un passage régulier sur le terrain et qu'un entretien préventif ponctuel soit effectué en interne (passage d'un souffleur avec

l'aide d'un balai brosse pour enlever les feuilles et corps étrangers sur les fonds de court afin d'éviter le développement des résidus organiques.

Toutefois, en fond de court ou sur les parties ombragées, si l'entretien préventif n'est pas effectué régulièrement après une année de service des petites herbes pourront apparaître : le problème sera le même pour les autres revêtements (béton poreux ou enrobé) : apparition de mousses et d'autres corps végétaux.

Pour le jeu, et la pratique du tennis ce n'est pas un problème.

Couleur du revêtement : Concernant les couleurs, il est possible d'utiliser 2 teintes différentes mais il y aura un surcoût d'environ de 5 à 10% selon les couleurs. Le grand classique c'est le vert monochrome qui représente le court de tennis et le tournoi de Wimbledon.

Il n'y a pas de risque de décoloration radicale du revêtement. Simplement une nuance naturelle au fil du temps et des années (UV, intempéries, etc)

Contrat de maintenance : Le contrat de maintenance consiste à ce que le court de tennis soit toujours praticable et à apporter une meilleure longévité au revêtement :

- Passage de la machine pour enlever les corps étrangers, des pollutions résiduelles dans le revêtement et égaliser la silice (un passage par an : courant printemps été)
- Apport de silice et égalisation afin d'obtenir un revêtement sain et obtenir une belle surface.
- Vérification des bandes de collages et de la bonne tenue de la surface.

Durée de vie du revêtement : La durée de vie d'un gazon synthétique est d'environ 20 ans. Si une zone devait s'abîmer prématurément, cette zone serait remplacée. Garantie de 8 ans.

Incendie : Face à un mégot de cigarette, le feu ne peut se propager et il s'éteindra car la silice protégera le revêtement. Si un bidon d'essence était renversé avec un briquet, cela ferait forcément des dégâts, mais la silice jouera un rôle très important pour éviter la propagation du feu.

2023-09-04 - Médecine préventive : convention avec le Centre de Gestion du Morbihan

Madame Gain Sylvie rappelle que depuis 2017, la commune adhère au service de médecine professionnelle et préventive du CDG du Morbihan.

LE RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS

La convention en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Il est rappelé que le tarif actuel est fixé à :

Pour les collectivités affiliées :

- 72 € / agent / an
- Absence non prévenue 48 h à l'avance (sans motif légitime) : 50 €.

Vu l'avis du bureau municipal en date du 23 août 2023,

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de gestion du Morbihan,

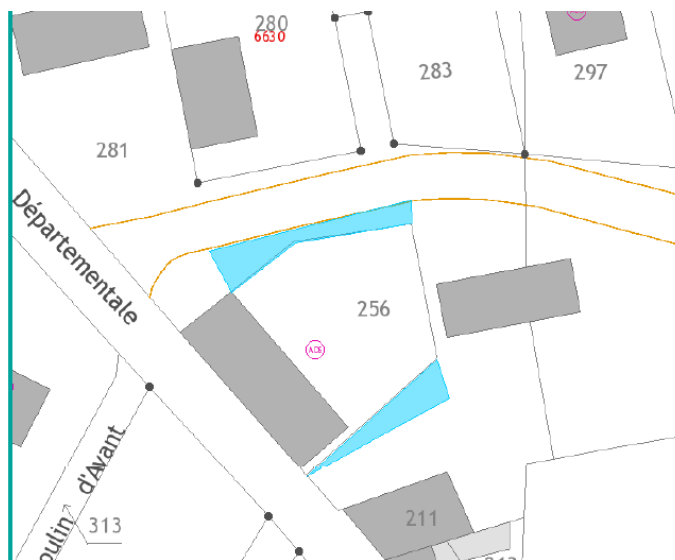
DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2023-09-05- vente d'une partie de la parcelle ZP 281

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la volonté de Monsieur MORICE Yann d'acquérir une partie de la parcelle n° ZP 281.

Suite à l'avis favorable du bureau municipal,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la vente d'une partie de la parcelle ZP 281 pour un montant de 4€/m².



Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- D'ACCEPTER la vente de la partie de la parcelle ZP 281 pour un montant de 4€/m².
 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.
 - DE CHARGER l'étude notariale Leclerc de Rochefort en Terre de la rédaction de l'acte authentique et de toutes les pièces afférentes.
- Les frais de notaires ainsi que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Déploiement de la fibre optique

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a rencontré un agent de la société Axione mandatée par Megalis Bretagne pour le déploiement de la fibre. La commune de Limerzel fait partie de la 3ème phase de déploiement qui débute en 2023.

Monsieur le Maire présente :

- le projet de déploiement de la fibre sur la commune de Limerzel :

Les réseaux fibre seront installés sur les réseaux télécom. Les poteaux en mauvais état seront changés pendant l'installation.

- le calendrier prévisionnel de mise en place :

La fibre sera commercialisée d'ici la fin d'année 2024.

- le coût pour la commune :

L'installation de la fibre aura des incidences économiques pour la commune : environ 170 000€ de reste à charge réparti sur 4 ans. L'élagage des branches sera également à prévoir.

Informations diverses :

- Pump track :

Les équipes d'EUROVIA sont actuellement en cours de réalisation du pumptrack sur la commune de Questembert.

Compte tenu du délai nécessaire pour la réalisation du projet, notamment en phase modelage, il ne leur sera pas possible de mener à bien le projet de Limerzel sur l'année 2023. En effet, la société Use déconseille fortement une application des enrobés sur la période hivernale (entre mi-octobre et mi-avril environ), afin de retrouver des conditions météorologiques favorables et ainsi assurer que la surface de roulement du tracé soit régulière et lisse.

Monsieur informe les membres du conseil municipal qu'une convention entre l'association sportive Limerzel Sports Loisirs et la commune sera prochainement signée pour la mise à disposition de l'équipement.

- Commission bâtiment : la commission bâtiment s'est réunie :

○ Eglise :

- Chauffage : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une étude sera prochainement engagée afin de déterminer quel équipement installer dans le bâtiment.
- Gouttières : les couvreurs de la commune ont été interrogés pour l'entretien des gouttières du bâtiment.
- Joints : des sociétés spécialisées ont été interrogées pour le re-jointement de l'église.

- Voirie : Monsieur Eric Lucas informe les membres du conseil municipal que la société Legavre étudie des scénarios pour l'entretien de la route de la Cuma et la route du 19 mars 1962. La commission voirie travaille également sur un règlement de busage et plus largement un règlement de voirie.

- **Maison Salmon :**

Madame Bon Marguerite informe les membres du conseil municipal qu'un état des lieux a été fait avec les services techniques afin de déterminer les objets à vendre. Une brocanteuse est venue estimer quelques objets. Elle pourrait reprendre des éléments pour 250.00€

Après consultation, le conseil municipal valide la proposition de la brocanteuse. Le reste des objets sera transmis à la ressourcerie par les services techniques.

- **Boulangerie :** le couple de boulangers choisi s'installera après la fête de la Châtaigne. Un bail d'un an est en cours de rédaction.

Agenda :

- Réunion de mi-mandat : mercredi 18 octobre 2023 à 19h.

Fin de la séance : 23h30

LUBERT Serge

GAIN Sylvie

LE COINTE Laurent

ELAIN Maryse

LUCAS Éric

BON Marguerite

DEGRES Odile

ALLAIN Fabrice

MORICE Chantal

DUHAMEL Bertrand

SEILLER Christine

COCHET Dominique

GRENEU Anne

LE BODO Sébastien

BEGOT Jean-François